



28^e congrès annuel

2025

Cytométrie

26>28 novembre

Palais des Congrès
de **DIJON**

« Prix jeune cytométriste »

À l'occasion de son congrès annuel,
l'AFC attribue **6 bourses pour participer au congrès annuel**,
ces bourses sont attribuées aux **6 premier.es classés**
au « **Prix spécial jeune cytométriste** »

La bourse correspond à l'inscription gratuite au congrès comprenant :
repas de midi et dîner du congrès, voyage A/R en train 2^e classe, hébergement sur 3 nuits.

Conditions d'attribution

Le prix est ouvert à tout.es **les cytométristes** âgés de moins de **30 ans** à la date du congrès **adhérent.es à l'AFC** et ce quels que soient leur structure d'affiliation (privée ou publique) et leur statut (doctorant.es, ingénieur.es, technicien.nes...).

Modalités de sélection

Lors de leur inscription au congrès, les candidat.es devront notifier leur candidature au prix spécial jeune cytométriste et envoyer un **résumé scientifique** et un **CV professionnel**¹. La pré-sélection des candidat.es sera effectuée par les membres du CA de l'AFC (la qualité de rédaction du CV professionnel sera prise en compte dans la sélection). Les 6 premier.es candidat.es seront avisé.es individuellement et recevront la bourse AFC (inscription congrès, voyage et hébergement, à hauteur de 800 €). Les 4 premier.es seront admis.es à concourir pour le « prix jeune cytométriste » du congrès.

Attribution du Prix spécial jeune cytométriste

Lors de la session plénière « prix jeune cytométriste » du congrès, les 4 candidat.es sélectionné.es présenteront leurs travaux pendant 15 minutes. Le vote du public déterminera le/la meilleur.e candidat.e. et le prix sera remis lors de la soirée du congrès.

⁽¹⁾ afc@alphavisa.com